

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque de fabrication PONTIAC	Type Grand Le Mans / modèle 2AF19 (5 places)	Fiche d'homologation N° CH 0338 66
--	----------------------------------	--	---------------------------------------

Constructeur	PONTIAC MOTOR DIVISION of GENERAL MOTORS CORPORATION, Pontiac, Michigan (USA)		
Identification	sur la plaquette du constructeur = "Grand Le Mans 2AF19" et "CH 0338 66" devant le No du châssis = "2F19U.."		
Plaquette constr.	sous le capot, à droite, à l'intérieur de l'aile		
N° du châssis	à gauche, derrière pare-brise		
Ident. du moteur	"50" à gauche, à l'avant, sur la culasse (frappé par l'importateur)		
Importateur princ.	GENERAL MOTORS SUISSE SA, Salzhaustrasse 21, 2501 Bienne		
Véhicule homologué	Signes fixes dans code du type 2F19U.. / 2AF19		

<b>Chassis</b>	
Nombre d'essieux	2
Direction	mécanique, assistance hydraulique
Transmission	automatique
Nombre de vitesses	3
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, AV=disques/AR=exp.interné avec assistance par dépression, sur toutes les roues, AR= limiteur, AV= soupape de dosage
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe-témoin combinée

<b>Moteur</b>			
Marque	CHEVROLET	Type	V8-305 2bb1
Construction	V	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Retroidiss.	eau	Nombre cylindr.	8
Alésage	94,89	Course	88,39
Cylindrée	4998	CV-impôt	25,45
Puissance en CV	145 SAE-net	à V/min	3800
Bruit à proximité 78	dB(A) à V/min		2850 (*)
Silencieux	1= 540x230x120 mm		
Mesure des gaz	ECE-15; CO 0,3 % à 680 t/min **)		
Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D		

<b>Carrosserie</b>	
Nombre de portes	4
Ceintures sécurité	SAE-J-4c
Cale	
Antivol	verrouillage de la direction
Nombre de places	t. 5 av. 2 centre ar. 3
Dimensions	
Longueur	int. 5041 ext. 5041
Largeur	1825
Hauteur	1440
Porte à faux	lat. av. 1036 ar. 1260
Empattements	2745
Voie	av. 1486 ar. 1467
Voies	av. - ar. -
Braquage	g 11300 d 11300

<b>Poids</b>			
	avant	arrière	total
Poids à vide	900	700	1600
Charge utile	110	240	350
Poids total	1010	940	1950
Garantie fabr.	2154		
Dimens. pneus	P195/75 R 14	P195/75 R 14	(Variantes +)
Ply / bar	R / 1,8	R / 2,0	voir
Charge	1100	1160	remarques)
pour V max	varie selon la marque, min. 167 km/h		
Jantes	6 JJ x 14		
Garantie poids remorquable avec frein	1515		
Garantie poids remorquable sans frein	454		
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé	1515		
Vitesse maximale selon le constructeur	167 km/h		
Vitesse maximale testée			

Distance volant - vers l'avant du véhicule

charge garantie sur le toit 77 kg

Equipement	SEALED BEAM GUIDE 2B DOT H..	
Feux de route	SEALED BEAM GUIDE 2B DOT H..	
Feux de croisement	DOT IP 78 GUIDE 2A	
Feux de position	DOT AIR (2)S(2)T AP2 78 GUIDE 2A2	
Feux rouges	id.	
Feux stop	id.	
Clignoteurs	av 1 (E) DOT AP2 78	ar voir feux rouges
Catadioptrés	av	ar SAE A 68 DOT
Feux de gabarit	av lat. HELLA K 14023	ar lat. oui
Feux complément.		
Eclairage plaque	1 séparé	
Essuie-glace	2 balais	
Avertisseurs	DELCO Remy A+F avec/ sans lave-glace ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation		
Genre du véhicule	Voiture de tourisme	
Marque et type	P O N T I A C Grand Le Mans	
Homologation N°	CH 0338 66	
Carrosserie	limousine	
Places	total 5	avant 2
Poids à vide	1600	Carburant B
Charge utile	-	CV-impôt 25,45
Poids total	2154	Cylindrée 4998

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* ) Mesure du bruit selon l'OCE : avec le véhicule en marche = 50 km/h, A2, IA 2,29 = 71 dB/A.
- \*\* ) Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve sous le capot, sur la plaquette du constructeur.
- + ) Variante des pneus : P 185/75 R 14 AV 1060 (2,0) AR 1170 (2,4) V-max. varie selon la marque, minimum 167 km/h  
P 205/70 R 14 1070 (1,8) 1130 (2,0) 167 km/h  
185 SR 14 1050 (2,0) 1130 (2,2) 180 km/h  
205/70 SR 14 1060 (1,9) 1160 (2,1) 180 km/h

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de gabarit AV sont transformés en clignoteurs latéraux AV;
- les clignoteurs AV d'origine sont débranchés; il en est monté 2 homologués E;
- les ampoules d'origine orange des feux de position sont remplacées par des blanches;
- des feux de position latéraux (HELLA K 14 023) sont montés;
- les catadioptrés d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires;
- les clignoteurs AR doivent être équipés d'ampoules de 18 watts;  
la puissance exigée des ampoules, lorsqu'elle diffère de celle d'origine, doit être indiquée par un autocollant;
- la chambre intérieure de chaque côté des feux rouges/stop doit être débranchée;
- l'orifice de l'échappement est prolongé vers l'arrière jusqu'à l'extrémité de la carrosserie;
- le catalyseur, dans son état d'origine, peut rester sur le véhicule.

W A noter dans le permis de circulation:  
102 - charge utile de la galerie, max. 77 kg.

Studen, 7.11.77

• Lieu et date de l'homologation